

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les réseaux fibre à l'abonné (FTTH)

#### Laissons le consommateur libre de choisir parmi une variété d'offres et d'opérateurs

La fibre optique permet aux utilisateurs d'accéder à des services nécessitant de fortes capacités et selon un nouveau mode de fonctionnement qui offre d'avantage de choix et de liberté.

En effet, ces réseaux fibre optique peuvent être déployés et exploités en mode :

- « multi opérateurs » : plusieurs opérateurs et fournisseurs de services empruntent la même fibre ou des fibres dédiées, jusqu'à l'appartement ou au bureau de l'abonné ;
  - et « multi services » : l'abonné peut choisir, en temps réel, d'un simple clic sur le menu de son écran, différents services offerts simultanément par des opérateurs différents.
- Autre avantage : l'abonné peut choisir son ou ses opérateur (s) sans contrainte de transfert de ligne d'un opérateur à un autre (cas du dégroupage) et sans procédure d'abonnement/résiliation généralement longue et pénalisante.

Déjà développés dans plusieurs pays européens (Suède, Danemark, Finlande, Suisse, Espagne...) et outre-manche (Etats-Unis), ces réseaux fibre à l'abonné, dits « ouverts », s'appuient sur un nouveau modèle économique et permettent le développement de nombreux opérateurs de services.

De tels réseaux commencent à exister en France. Ils sont généralement d'initiative publique. C'est le cas sur le territoire du Sipperec avec les réseaux fibre à l'abonné SEQUANTIC et OPALYS<sup>1</sup>. Plusieurs milliers de prises sont déjà construites et raccordent aujourd'hui les premiers abonnés, grâce aux services proposés, par les opérateurs généralistes et des opérateurs spécialisés comme : CELESTE, AFONE, MAGIC ON LINE, MY STREAM, RMI/ADISTA, notamment à Nanterre.

Pour que, demain, le développement de tels réseaux d'initiative publique ou privée ne soit pas limité, il faut que les décisions que s'apprêtent à prendre l'ARCEP sur les modalités d'accès à la fibre optique, suite à la consultation publique qui vient de s'achever<sup>2</sup>, le permettent.

---

<sup>1</sup> **Sequantic**, réseau orienté en priorité vers les zones à forte densité économique, en cours de déploiement. Les premières entreprises raccordées sont situées au Blanc-Mesnil, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Gentilly, Nanterre.

- **Opalys**, réseau en direction du public résidentiel. 700 abonnés sont déjà raccordés à Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Romainville, Villemomble. .

<sup>2</sup> La réponse du SIPPEREC à la consultation publique de l'ARCEP sur l'accès réseaux FTTH et à celle de la Commission européenne sur les réseaux NGA (Next Generation Access) sont téléchargeables sur le site [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)

### **Une régulation identique quelle que soit la zone**

L'ARCEP propose une régulation différente, en fonction du type de zones : « zones très denses » et « hors zones très denses ». Elle publie une liste de communes appartenant aux « zones très denses ». Cette répartition est source de difficultés ou d'interrogations pour les intercommunalités chargées de l'aménagement numérique comme le SIPPAREC dont le territoire, pourtant très urbain, comporte des communes situées dans les deux zones.

Cette segmentation conduit à empêcher toute forme de péréquation géographique et financière entre zones denses et moins denses, objet même d'un service public local, et réduit très fortement les possibilités d'un aménagement numérique du territoire.

### **Permettre la mutualisation passive et active<sup>3</sup> pour favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux services**

La relance de l'économie française nécessite de mettre en place des mesures faisant une place à tous les acteurs, opérateurs intégrés ou opérateurs spécialisés, ceux actuels comme ceux à venir, dans une dynamique d'innovation forte en matière de services aux consommateurs, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Pour cela il faut, comme le prévoit la loi, et comme les opérateurs de l'association AFORST<sup>4</sup> le demande :

- permettre aux opérateurs de choisir librement leur architecture de réseau (Point à Point ou Point à Multipoints), ce que préconise l'ARCEP ;
- permettre le partage des fibres optiques sur l'actif, comme le recommande la Commission européenne, et non limiter celui-ci aux seules infrastructures passives. Tel qu'envisagé par l'Autorité, le partage sur la seule fibre passive ne suffira pas à créer les conditions d'une réelle concurrence au bénéfice des utilisateurs. Il ne fera que favoriser l'oligopole actuel, tout en figeant le marché.

Cette solution, le partage des fibres optiques sur l'actif, le SIPPAREC la met en pratique sur les réseaux SEQUANTIC et OPALYS. Il a choisi le multifibres avec deux fibres optiques à l'abonné (une permettant la mutualisation passive et l'autre la mutualisation active), ce qui permet de donner aux opérateurs le choix entre les deux formes de mutualisation, sans contrainte de capacités.

### **Montée en débit : le développement de la fibre ne doit pas faire oublier le dégroupage à la sous boucle locale cuivre**

Le déploiement de la fibre nécessite d'importants investissements. Il sera donc long, malgré les mesures en cours d'élaboration. Pour offrir le plus rapidement possible une montée en débit sur une large partie du territoire, une autre technologie est possible : le dégroupage au sous répartiteur. La Loi de modernisation de l'économie d'août 2008 l'a facilité. Un an après, si le cadre est fixé, la mise en chantier est très lente. Le Sipperec, comme les autres collectivités participant au groupe d'experts mis en place par l'ARCEP, demande l'accélération des essais in situ. Cette technologie fonctionne dans d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, il est de l'intérêt de la France qu'elle soit mise en oeuvre sans délai.

**Contacts Presse : Catherine Dumas**

[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr)

**Tel 01 44 74 32 09**

---

<sup>3</sup> Mutualisation passive : une fibre par opérateur, l'accès est limité aux opérateurs dominants qui ont des moyens financiers importants

Mutualisation active : une même fibre accueille plusieurs opérateurs en même temps. La capacité de la fibre est illimitée et ce mode d'exploitation bénéficie à tous les opérateurs de services, indépendamment de leur offre ou de leur poids sur le marché.

<sup>4</sup> AFORST : Association Française des Opérateurs de Réseaux et de Services de Télécommunications

## **A propos des réseaux FTTH du SIPPERIC**

Le SIPPERIC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication qui regroupe 86 communes a mis en oeuvre, depuis 2001, dans le cadre de Réseaux d'Initiative Publique, plusieurs réseaux FTTH :

- **Sequantic**, réseau fibre à l'abonné (FTTU), orienté en priorité vers les zones à forte densité économique, en cours de déploiement qui, à terme, desservira en fibre optique près de 7 000 entreprises. Ce réseau d'accès est multifibres, en technologie GPON. Les premières entreprises raccordées au Blanc-Mesnil, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Gentilly, Nanterre utilisent les services offerts par les premiers opérateurs usagers du réseau. Déléataire : Sequantic Telecom, Groupe TUTOR.

- **Opalys**, réseau fibre à l'abonné (FTTH) en direction du public résidentiel de 13 communes, qui n'avaient pas bénéficié du développement du câble. Ce réseau d'accès multifibres en technologie GPON, desservira, à l'issue d'une première phase, 22 000 foyers puis l'ensemble des zones résidentielles au terme de l'opération. 700 abonnés sont déjà raccordés à Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Romainville, Villemomble. Déléataire : Opalys Telecom, filiale LD Collectivités

**SIPPERIC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux  
de Communication  
Tour gamma B- 193-197 rue de Bercy 75582 PARIS cedex 12**